

# Registre public d'accessibilité



# Présentation de l'Ecole des Langues

## Initiation, apprentissage, perfectionnement :

L'Ecole des Langues propose d'apprendre et découvrir cinq langues :

L'anglais



Le mandarin



Le néerlandais



La langue des signes française



L'espagnol

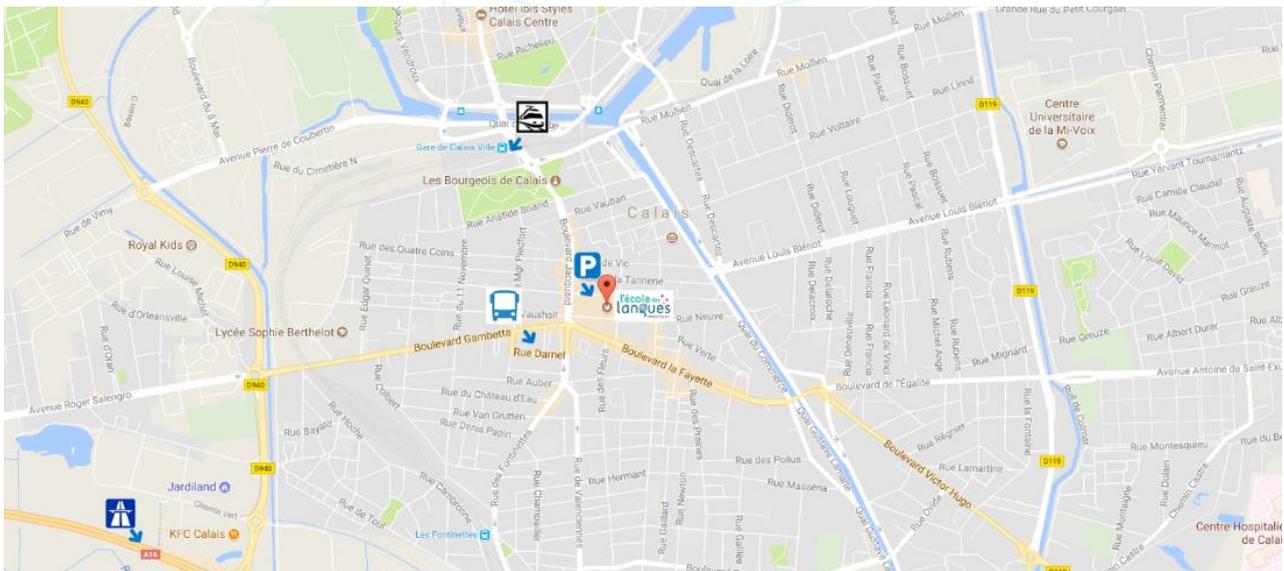


Les enfants apprennent la langue qu'ils souhaitent de façon ludique,



et pour les plus grands, c'est l'oral qui est mis en avant.

L'Ecole des Langues se situe dans les locaux de Calais Cœur de Vie au 3, rue Neuve à Calais et dispose de 6 espaces pour vous accueillir.



## Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30

Le samedi : de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30



# Accessibilité de l'établissement

## Bienvenue à l'Ecole des Langues Grand Calais



- Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous :  
 oui  non
- Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services :  
 oui  non



### Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap :

- ➔ Le personnel est sensibilisé  
C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.
- ➔ Le personnel est formé  
C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.
- ➔ Le personnel sera formé



### Matériel adapté :

- ➔ Le matériel est entretenu et réparé  Oui  Non
- ➔ Le personnel connaît le matériel  Oui  Non

### Contact :

Myriam DECARNIN, coordonnatrice pédagogique, référente handicap

Téléphone : 03.91.94.19.01

Mail : [mdecarnin@edl-grandcalais.com](mailto:mdecarnin@edl-grandcalais.com)

### Consultation du registre public d'accessibilité :

- A l'accueil
- Sur le site internet

# Bien accueillir les personnes en situation de handicap

## I. Accueillir les personnes en situation de handicap

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience
- Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel
- Considérez la personne comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la
- Proposez, mais n'imposez jamais votre aide

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

## II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

Les déplacements :

- Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- La largeur des couloirs et des portes ;
- La station debout et les attentes prolongées ;
- Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



### 2) Comment les pallier ?

- Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez ;
- Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne ;
- S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme ;
- Informez la personne sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir ;
- Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé ;
- Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée ;

- Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature ;
- N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

### III. Accueillir des personnes avec une déficience mentale

#### A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

##### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- Le repérage dans le temps et l'espace ;
- L'utilisation des appareils et automates.



##### 2) Comment les pallier ?

- Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps ;
- Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la ;
- Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension ;
- Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC) ;
- Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

#### B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

##### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- Un stress important ;
- La communication.

##### 2) Comment les pallier ?

- Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement ;
- En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la ;
- Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard ;
- Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos ;
- Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

## IV. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

### A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- L'accès aux informations sonores ;
- Le manque d'informations écrites ;
- La communication orale.



#### 2) Comment les pallier ?

- Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier ;
- Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple ;
- Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- Proposez de quoi écrire ;
- Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix ;
- Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.

### B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- L'usage de l'écriture et de la lecture ;
- Le repérage des lieux et des entrées.



#### 2) Comment les pallier ?

- Allez vers lui ou guidez-le de la voix pour qu'il se dirige dans votre direction ;
- Quand vous vous éloignez quelques instants, prévenez-le de votre départ et de votre retour pour lui éviter de continuer à parler dans le vide ;
- Refermez les portes derrière vous ou laissez-les grandes ouvertes mais surtout pas entrouvertes, position dans laquelle une personne déficiente visuelle risque de se cogner et de se blesser le visage ;
- Veillez à ne pas laisser d'objets encombrants dans le passage.

# LISTE DU MATERIEL ADAPTÉ

MATERIEL	DESCRIPTION
Portes des salles	Toutes les portes répondent aux conditions réglementaires pour l'accueil des personnes à mobilité réduite
Tables des salles informatiques	Dans les salles informatiques, des tables ont été relevées afin de permettre aux personnes à mobilité réduite de s'y installer
Borne d'accueil	Une partie de la borne d'accueil a été adaptée en hauteur pour recevoir les personnes à mobilité réduite
Boucle d'induction magnétique	L'Ecole des langues dispose d'une boucle d'induction magnétique pour les personnes malentendantes
Accessibilité du site	Le site est totalement accessible aux personnes à mobilité réduite grâce notamment à l'ascenseur du centre
Portes automatiques	Les portes automatiques sont entretenues chaque année par la société SOFTICA
Extincteurs	Les extincteurs sont vérifiés chaque année par la société BIRO
Système électrique / Climatisation	Les systèmes électriques et de climatisation sont vérifiés chaque année par la société SOCOTEC
Sanitaires	L'Ecole des Langues disposent de WC et lavabos adaptés aux personnes à mobilité réduite
Visuels	Des visuels ont été ajoutés sur toutes les vitres de l'Ecole des Langues pour les personnes souffrant de déficience visuelle

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais

Arras le

Service Sécurité Éducation Routière Bâtiment et Crises  
Unité Accessibilité

Nos réf. :

Vos réf. :

Affaire suivie par : Alain GAMART

ddtm-accessibilité@pas-de-calais.gouv.fr

Tél. 03 21 22 99 99 – Fax : 03 21 22 98 79

Objet : Contrôle d'Accessibilité

**COMPTE-RENDU DE VISITE**  
SOUS-COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ACCESSIBILITÉ  
Groupe de Visite de la sous-commission départementale d'accessibilité

Visite avant ouverture du: 27 avril 2017  
Visite de levée de réserves du:

Conformément à l'article 53 du décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié et à l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2017, le groupe de visite de la sous-commission consultative départementale d'accessibilité a effectué le contrôle de l'établissement :

Commune : CALAIS

Pétitionnaire : COMMUNE

Établissement : cellule 20 - Ecole des langues - enfants

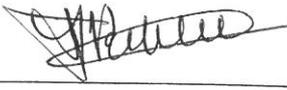
dont le responsable présent ce jour est :

Catégorie : 1 Type : R

n° : AT 062 193 16 000130

- Permis de Construire - Autorisation de Travaux - Aménagement Intérieur  
 Levées de réserves  
 Autres

Signature des membres présents

MEMBRES PRÉSENTS	AVIS TECHNIQUE	EMARGEMENT
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ou son représentant	Favorable - Défavorable	
Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale ou son représentant	Favorable - Défavorable	
Le Maire ou son représentant <i>Petit Théodore Nalze</i>	Favorable - Défavorable	
Le représentant d'Association des Personnes Handicapées du Département ou son représentant	Favorable - Défavorable	

Autres membres appelés à siéger

MEMBRES PRÉSENTS	AVIS TECHNIQUE	EMARGEMENT
	Favorable - Défavorable	
	Favorable - Défavorable	

Rapports techniques

DDTM	<input type="checkbox"/>	oui	<input type="checkbox"/>	non
DDCS	<input type="checkbox"/>	oui	<input type="checkbox"/>	non
Autres services	<input type="checkbox"/>	oui	<input type="checkbox"/>	non

Motivation de l'avis technique défavorable des services ou réserves :

- Ajouter les éléments de contrastes visuels sur les parties vitrées
- Changer de type de lavabo pour obtenir le vide réglementaire sous celui-ci.

Proposition d'avis du groupe de visite

- FAVORABLE
- DEFAVORABLE
- N'A PAS PROCÉDE A LA VISITE
- N'A PU SE PRONONCER
- PAS D'AVIS A EMETTRE



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFET DU PAS-DE-CALAIS

Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais

Arras le

Service Sécurité Éducation Routière Bâtiment et Crises  
Unité Accessibilité

Nos réf. :

Vos réf. :

Affaire suivie par : Alain GAMART

ddtm-accessibilité@pas-de-calais.gouv.fr

Tél. 03 21 22 99 99 – Fax : 03 21 22 98 79

Objet : Contrôle d'Accessibilité

**COMPTE-RENDU DE VISITE**  
SOUS-COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ACCESSIBILITÉ  
Groupe de Visite de la sous-commission départementale d'accessibilité

Visite avant ouverture du: 27 avril 2017  
Visite de levée de réserves du:

Conformément à l'article 53 du décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié et à l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2017, le groupe de visite de la sous-commission consultative départementale d'accessibilité a effectué le contrôle de l'établissement :

Commune : CALAIS

Pétitionnaire : COMMUNE Ecole des langues

Établissement : Cellules 21, 22 et 23 (anglais, néerlandais et mandarin)

dont le responsable présent ce jour est :

Catégorie : 1 Type : R

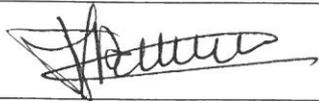
n° : AT 193 16 00130

Permis de Construire - Autorisation de Travaux - Aménagement Intérieur

Levées de réserves

Autres

Signature des membres présents

MEMBRES PRÉSENTS	AVIS TECHNIQUE	EMARGEMENT
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ou son représentant	<u>Favorable</u> - <del>Défavorable</del>	
Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale ou son représentant	Favorable - Défavorable	
Le Maire ou son représentant <i>PETIT Thérèse Marie</i>	<u>Favorable</u> - <del>Défavorable</del>	
Le représentant d'Association des Personnes Handicapées du Département ou son représentant	Favorable - Défavorable	

Autres membres appelés à siéger

MEMBRES PRÉSENTS	AVIS TECHNIQUE	EMARGEMENT
	Favorable - Défavorable	
	Favorable - Défavorable	

Rapports techniques

DDTM  oui  non  
DDCS  oui  non  
Autres services  oui  non

Motivation de l'avis technique défavorable des services ou réserves :

- Ajouter les éléments de contrastes visuels sur les parties vitrées.
- Modifier une table informatique pour obtenir le vide réglementaire

Proposition d'avis du groupe de visite

- FAVORABLE
- DEFAVORABLE
- N'A PAS PROCÉDE A LA VISITE
- N'A PU SE PRONONCER
- PAS D'AVIS A EMETTRE

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais

Arras le

Service Sécurité Éducation Routière Bâtiment et Crises  
Unité Accessibilité

Nos réf. :

Vos réf. :

Affaire suivie par : Alain GAMART

ddtm-accessibilité@pas-de-calais.gouv.fr

Tél. 03 21 22 99 99 – Fax : 03 21 22 98 79

Objet : Contrôle d'Accessibilité

**COMPTE-RENDU DE VISITE**  
SOUS-COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ACCESSIBILITÉ  
Groupe de Visite de la sous-commission départementale d'accessibilité

Visite avant ouverture du: 27 avril 2017  
Visite de levée de réserves du:

Conformément à l'article 53 du décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié et à l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2017, le groupe de visite de la sous-commission consultative départementale d'accessibilité a effectué le contrôle de l'établissement :

Commune : CALAIS

Pétitionnaire : COMMUNE

Établissement : cellule 41 - Ecole des langues - accueil

dont le responsable présent ce jour est :

Catégorie : Type :

n° : AT 062 193 16 00130

- Permis de Construire - Autorisation de Travaux - Aménagement Intérieur
- Levées de réserves
- Autres

Signature des membres présents

MEMBRES PRÉSENTS	AVIS TECHNIQUE	EMARGEMENT
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ou son représentant	Favorable - Défavorable	
Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale ou son représentant	Favorable - Défavorable	
Le Maire ou son représentant <b>PETIT Therese Marie</b>	<u>Favorable</u> - Défavorable	
Le représentant d'Association des Personnes Handicapées du Département ou son représentant	Favorable - Défavorable	

Autres membres appelés à siéger

MEMBRES PRÉSENTS	AVIS TECHNIQUE	EMARGEMENT
	Favorable - Défavorable	
	Favorable - Défavorable	

Rapports techniques

DDTM	<input type="checkbox"/>	oui	<input type="checkbox"/>	non
DDCS	<input type="checkbox"/>	oui	<input type="checkbox"/>	non
Autres services	<input type="checkbox"/>	oui	<input type="checkbox"/>	non

Motivation de l'avis technique défavorable des services ou réserves :

- Ajouter les éléments de contrastes visuels sur les parties vitrées
- Equiper l'accueil d'une bande d'induction magnétique
- Proposer un miroir de plus grande hauteur pour être utilisable par tous.
- Apeser les pictogrammes pour identifier les sanitaires

Proposition d'avis du groupe de visite

- FAVORABLE
- DEFAVORABLE
- N'A PAS PROCÉDÉ À LA VISITE
- N'A PU SE PRONONCER
- PAS D'AVIS À ÉMETTRE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFET DU PAS-DE-CALAIS

Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais

Arras le

Service Sécurité Éducation Routière Bâtiment et Crises  
Unité Accessibilité

Nos réf. :

Vos réf. :

Affaire suivie par : Alain GAMART

ddtm-accessibilité@pas-de-calais.gouv.fr

Tél. 03 21 22 99 99 – Fax : 03 21 22 98 79

Objet : Contrôle d'Accessibilité

**COMPTE-RENDU DE VISITE**  
SOUS-COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ACCESSIBILITÉ  
Groupe de Visite de la sous-commission départementale d'accessibilité

Visite avant ouverture du: 27 avril 2017  
Visite de levée de réserves du:

Conformément à l'article 53 du décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié et à l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2017, le groupe de visite de la sous-commission consultative départementale d'accessibilité a effectué le contrôle de l'établissement :

Commune : CALAIS

Pétitionnaire : COMMUNE

Établissement : Cellule A2 - Ecole des langues - Espace de Convivialité

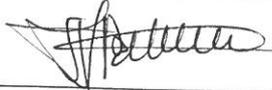
dont le responsable présent ce jour est :

Catégorie : Type :

n° : AT 062 193 16 00 130

- Permis de Construire - Autorisation de Travaux - Aménagement Intérieur  
 Levées de réserves  
 Autres

Signature des membres présents

MEMBRES PRÉSENTS	AVIS TECHNIQUE	EMARGEMENT
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ou son représentant	<u>Favorable</u> - Défavorable	
Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale ou son représentant	Favorable - Défavorable	
Le Maire ou son représentant PETIT Thérèse Marie	<u>Favorable</u> - Défavorable	
Le représentant d'Association des Personnes Handicapées du Département ou son représentant	Favorable - Défavorable	

Autres membres appelés à siéger

MEMBRES PRÉSENTS	AVIS TECHNIQUE	EMARGEMENT
	Favorable - Défavorable	
	Favorable - Défavorable	

Rapports techniques

DDTM	<input type="checkbox"/>	oui	<input type="checkbox"/>	non
DDCS	<input type="checkbox"/>	oui	<input type="checkbox"/>	non
Autres services	<input type="checkbox"/>	oui	<input type="checkbox"/>	non

Motivation de l'avis technique défavorable des services ou réserves :

- Compléter le mobilier avec une table adaptée PMR
- Ajouter les éléments de contrastes visuels sur les vitrines.

Proposition d'avis du groupe de visite

- FAVORABLE
- DEFAVORABLE
- N'A PAS PROCÉDÉ À LA VISITE
- N'A PU SE PRONONCER
- PAS D'AVIS À ÉMETTRE